



Direction de l'Information et de la Communication (DICOM)

Introduction

Les réseaux sociaux de la Ville de Paris sont ouverts à tous et à toutes. Ils ont pour objectif d'informer les habitants et au-delà sur les actualités et les événements de la capitale.

Ces pages permettent de commenter et d'interagir avec d'autres internautes mais également de répondre aux questions des usagers.

Ces pages sont des espaces d'échanges qui se doivent d'être courtois et agréables pour tous. La bienveillance est la règle. Le dialogue doit être respectueux et constructif.

La Direction de l'Information et de la Communication (DICOM) de la Ville de Paris assure l'administration et l'animation de ses réseaux sociaux.

Le fait de commenter ou d'interagir avec l'une de ces pages implique l'accord de l'internaute avec les éléments de cette charte.

La modération est effectuée a posteriori. A ce titre, si un modérateur estime qu'une publication enfreint la loi, un usage raisonné des réseaux sociaux ou les éléments de la présente charte, il se réserve le droit de supprimer le commentaire ou contenu incriminé et ce, sans préavis.

En dernier recours, il pourra être envisagé de bannir l'utilisateur. Cette sanction revêt un caractère définitif sans qu'il ne soit porté atteinte à l'accès au service public parisien : nos services restent joignables via paris.fr et par téléphone au 3975.

LES BONNES PRATIQUES

- **Respectez les autres.**
- **Soyez polis, et exprimez-vous clairement (en évitant le langage SMS, l'abus de majuscules)**
- **Ne soyez pas agressifs, ni méprisants.**
- **Postez des commentaires en lien avec le thème de la publication initiale.**

Voici une liste des principales raisons pour lesquelles un contenu peut être supprimé de nos pages :

- Les attaques ou insinuations fondées sur les origines, croyances, sexe, l'orientation sexuelle ou particularités physiques.
- Les propos diffamatoires, insultants ou agressifs.
- Tout message de nature obscène ou pornographique.
- Toute attaque personnelle ou dénigrante à l'égard de femmes et d'hommes politiques, quel que soit leur bord politique.
- Tout message à caractère politique et partisan de même que les commentaires dénigrant les agents de la Ville.
- Tout message à vocation publicitaire, que cela soit dans un but commercial ou non et que ce soit dans un but lucratif ou non.
- Les contributions portant atteinte à la vie privée d'une tierce personne.
- Les liens hypertexte hors de l'écosystème paris.fr

- Les commentaires ou contributions hors sujet avec la publication sur lequel le contenu est présent.
- Le spam, les commentaires répétitifs (flood), jugés sans valeur ajoutée ou encore rédigés en langage abusif (vulgaire, langage SMS, majuscules..).
- Les commentaires contrevenant à la loi française.

SIGNALEMENTS

À tout moment, vous pouvez également signaler au réseau social un commentaire que vous jugez illégal.

Pour signaler une situation problématique à nos services (nuisances sonores, défaut de voirie, dépôt sauvage, comportement inadapté d'un agent), merci de privilégier les canaux prévus à cet effet (application DansMaRue, 3975...). Ces dispositifs permettent également à nos services opérationnels de vous informer des suites données.

La Ville de Paris se réserve le droit de modifier les termes, les conditions et les mentions de la présente charte à tout moment, et sans avis préalable. Nous vous recommandons donc de la consulter régulièrement.